

Nom et coordonnées de l'école :
188 route du Foirail
33124 AUROS

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉCOLE 1^{ER} TRIMESTRE

Commune : Auros
Circonscription de Langon

Date : 04/11/2025

Présents :

Présidente- (directrice d'école) : Mme Patricia DUPOUY

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Nathalie DESCLAUX (excusée)

Équipe enseignante :	• Karine ALIZIER-MIRABEL • Célia BOUILLON • Anne-Sophie COLAS • Patricia DUPOUY (directrice) • Marie-Catherine FILLEAU • Alice MARRAULD • Christine VAN LANEN • Marie BARUHAUD (TRS) (Excusé)	
Le maire ou son représentant	Auros : M^r Camon-Golya , M^{me} Uros (adjointe), M Taton (conseiller municipal) Brannens : M. DUFFAU Yannick (excusé) Berthez : Mme Laetitia PIASTRA (absente) Lados : MmeMartine FRANCELIN (excusée)	
DDEN :		
Représentants des parents d'élèves :	Mme Sourget Mme Hane Mr Dubos Mme Durand	Mme Bonnet Mme Lucas Mr Goubier Mme Roussy
Invités (personnel municipal...) :	Myriam Chinzi - Véronica Mulholland - Fabienne Poujon - Séverine Lafleur - Chiara Morassut Béatrice Desqueyroux (Responsable de la garderie)	

Heure du début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mme Alice MARRAULD

Compte rendu : Imprimé, affiché et transmis à l'ensemble des familles par mail

- Présentation des membres du Conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le Directeur de l'école, qui préside le conseil, l'ensemble des maîtres affectés à l'école, le ou les Maires, le Conseiller municipal ou président de l'intercommunalité, les représentants des parents élus (a minima autant de représentants que l'école comporte de classes) et le Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (ou son représentant) et les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister au conseil. Ils ne peuvent voter lors du conseil que s'ils suppléent un délégué titulaire absent.

Certaines personnes peuvent aussi assister au conseil si des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Il s'agit notamment des personnes suivantes : personnes chargées d'activités sportives et culturelles, personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, équipe médicale scolaire, les assistantes sociales et ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Les membres supplémentaires n'ont pas le droit de vote.

L'ensemble des membres du conseil se sont présentés.

-Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eues lieu le 10/10/2025

Une seule liste a été formée cette année. Elle était composée de 13 parents :

7 titulaires :

Mme Pauline CORDEIN
Mme Coralie RAMIO
Mme Aurélie LUCAS
M. Laurent QUIRIN
Mme Amandine BONNET
M. Jean Baptiste GOUBIER
Mme Kelly ROUSSY

6 Suppléants:

M. Julien TATON
Mme Laetitia DURAND
Mme Clémentine HANE
M. Guillaume DUBOS
M. Nicolas LEMOIGNE
Mme Ketty SOURGET

Tous les parents ont été élus.

EDUCATION NATIONALE

I - Fonctionnement du conseil d'école

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité

Je tenais particulièrement au vu de l'actualité à rappeler à chacun d'entre vous qui êtes des partenaires indispensables de notre école, que le respect de la charte de la laïcité est plus que

primordial. A la charte de la laïcité, a été intégrée la charte de la diversité qui vient rappeler l'importance de la tolérance et de la différence au sein de nos établissements. La diversité se définit comme un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres et qui constituent la communauté nationale. Au regard de cela, l'inclusion intègre l'acceptation et la prise en compte de tous dans leur singularité. Cette charte rappelle s'il en était encore nécessaire que notre école est une école inclusive.

Je parlerai juste après du protocole de lutte contre le harcèlement qui est également jointe au règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil d'école.

Lecture du règlement intérieur est faite.

Le règlement intérieur est validé par le Conseil d'école à l'unanimité.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

La loi du 22 mars 2022 engage l'ensemble des établissements scolaires publics et privés à prendre les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. Le règlement intérieur définissant et régissant les règles de la vie quotidienne à l'école, est l'outil privilégié pour rappeler les principes fondamentaux du service public d'éducation.

Les 5 aspects de la politique de prévention de lutte contre le harcèlement sont :

- **Prévention** :
 - La surveillance active des élèves sur tous les temps,
 - La participation au programme pHARe (10h d'apprentissage, journée NAH, concours NAH, Safer Internet Day)
- **Sensibilisation** (journée nationale du harcèlement le 7 novembre) : travaux en classe, débats...
 - Le cas échéant le plan de prévention ...
- **Détection** :
 - La vigilance accrue des adultes,
 - La grille de signaux faibles pour objectiver la situation
 - La coordination temps scolaire / temps périscolaire ...
- **Recueil de la parole des enfants**
- **Prise en charge** :
 - *Présentation du protocole de prise en charge :*
 1. Recueil de la parole de l'enfant victime ou des témoins qui signalent le problème
 2. Analyse des faits : si c'est un cas de harcèlement : fiche de fait établissement de niveau 2 (pour alerter l'inspection)
 3. Recueil de la parole des enfants : victime, auteur des faits, témoins éventuels
 4. Rendez-vous familles : de la victime et de l'auteur
 5. Sanctions éventuelles
 6. Si la situation perdure ; réunion d'une équipe éducative, une décision de renvoi temporaire pourra être décidée.

c) Présentation du plan de continuité pédagogique

La situation sanitaire liée à la circulation de la Covid-19 a entraîné des répercussions sur le fonctionnement des écoles. Face à cette situation, l'école a dû s'adapter afin de préserver la continuité pédagogique.

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires depuis la maison ou le lieu d'hospitalisation leur permettant de progresser dans leurs apprentissages. Les activités proposées doivent s'inscrire naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour à l'école.

Comme chaque année depuis la première pandémie, les enseignantes ont récupéré l'ensemble des adresses mails des parents de leurs classes. Ainsi en cas de fermeture de classe ou d'école, la mise en place de la continuité pédagogique pourra avoir lieu immédiatement et l'enseignement pourra être réalisé à distance.

Le plan de continuité pédagogique sera appliqué au regard de décisions prises au niveau national ou local (par exemple, selon le niveau du protocole sanitaire en vigueur ou en raison d'une situation météorologique extrême).

La continuité pédagogique ne s'applique pas pour les départs en vacances sur le temps scolaire.

d) Sécurité à l'école

Le niveau Vigipirate « urgence attentat » est maintenu et s'applique sur tout le territoire (renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments, contrôles visuels aléatoires des sacs, vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement, pas d'attroupement) du fait de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche et Moyen Orient.

La directrice insiste sur le fait d'éviter les attroupements devant l'école lors des sorties et fait appel au bon sens des familles.

2 exercices à l'alerte incendie auront lieu cette année : le premier a eu lieu le 30 septembre 2025 comme vous en avez été informés via le cahier de liaison. L'évacuation s'est très bien passée même pour les enfants de maternelle pour qui ce premier exercice est toujours impressionnant. Le second exercice doit être fait avant le jeudi 30 avril 2026.

Le PPMS attentat-intrusion a eu lieu le 14 octobre 2025 et il s'est bien déroulé. L'option se cacher a été privilégiée. Les enfants ont très bien réagi, ils se sont cachés dans le calme et sont restés silencieux tout le temps de l'exercice. Le service technique de la mairie était présent lors de l'exercice. Quelques dysfonctionnements ont été repérés et ils ont été signalés à la mairie. Le signal qui ne marchait plus a été remis en état cette année mais restait un peu inaudible pour certaines classes. Les classes sont toutefois équipées de cornes de brume en cas de défaillance du système.

Le PPMS pour risque majeur : un exercice doit avoir lieu avant le 6 février 2026.

e) Budgets municipaux

Le nombre d'élèves de l'école est en baisse cette année 158 pour 172 élèves l'an dernier. La mairie a voté un budget de 9100€ pour l'école ce qui correspond à 57€ par élève.

Les changements de programme cette année ont entraîné un coup important des achats de classe car de nombreux manuels et guides du maître ont dû être rachetés.

Nous remercions les mairies d'Auros, de Lados et de Brannens qui ont fait une dotation à l'association USEP de l'école en plus de ce budget de fonctionnement alloué par la mairie d'Auros.

f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Le bilan financier de l'année N-1 présente un solde négatif d'environ 1000€. Les cotisations à la coop ont été moins importantes que l'année précédente. De nombreuses sorties nécessitant un bus ont eu lieu (3043,48 euros contre 2024 euros l'an dernier). De plus, nous avons cette année pour la première fois délégué l'ensemble de l'organisation de la kermesse à l'APE de l'école.

Nous en profitons pour remercier l'APE qui a offert une enceinte et des micros à l'école pour la kermesse.

Une copie du bilan financier sera annexée au conseil d'école.

g) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

En dehors du temps scolaire, les locaux de l'école sont occupés par la garderie de 7h30 à 8h20 , de 12h à 13h20 et de 16h à 18h30.

h) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie

La réunion générale de rentrée a été quelque peu modifiée puisque la « grande réunion de rentrée » n'a concerné que les nouveaux parents. Cette année encore, nous avons essayé d'étaler les dates de réunion de classe afin que le moins de fratrie possibles ne soient impactées.

La réunion de rentrée de chaque classe a montré une mobilisation inégale en fonction des classes mais globalement en hausse. Cette réunion nous semble primordiale pour le déroulement de l'année c'est notamment le moment de présentation des projets et attentes de l'année. Nous réitérons l'importance d'avoir tous les parents lors de ces réunions.

L'ensemble du corps enseignant souhaite faire un retour sur la recrudescence des cahiers de liaison non signés et de la difficulté régulière de récupérer les documents dans les délais impartis. Nous comptons sur tous les parents afin qu'ils soient plus attentifs aux communications avec l'école et que ces oublis deviennent anecdotiques.

Les évaluations nationales ont eu lieu du 8/09 au 19/09 pour tous les élèves du CP au CM2. L'ensemble des parents de ces classes ont été rencontrés par les enseignantes afin d'avoir un retour sur ces évaluations.

Une nouvelle session aura lieu pour les CP du 12 au 23 janvier.

Concernant les communications avec la mairie, elles ont lieu régulièrement par mail ou téléphone ou directement à l'école. Un temps fixe par période a été mis en place afin de conforter cette relation.

En janvier et en juin, auront lieu la remise en main propre des LSU de tous les élèves. Ce sera reconduit cette année.

Cette année, notre école devra rédiger son projet d'école. Il sera refait tous les 5 ans après l'année d'évaluation d'école

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Les 3 axes du projet d'école pour le moment sont :

- favoriser un climat scolaire fondé sur l'inclusion
- la mise en place du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle)
- renforcer le lien école /famille

b) Projets de classe en lien avec le projet d'école

ÉCOLE :

- Le projet « Nettoyons la Nature avec toute l'école » a eu lieu le 26 septembre 2025 pour toutes les classes
- Fréquentation de la bibliothèque municipale toutes les semaines.
- Marché de Noël le 19 décembre
- Journée déguisée le 3 avril
- Cross de Toulonne
- Kermesse le 26 juin
- Projet natation en juin

PROJETS PAR CLASSE

PS/MS

Travail sur les animaux dans leur habitat avec une visite de la miellerie et pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon pour finir l'année. Accueil d'animaux dans la classe : tortues, escargots et autres au cours de l'année. Travail également sur l'empathie, les émotions et le respect de l'autre.

MS/GS

Le monde du vivant : le cycle de développement du monde végétal (sortie à Monco, projet jardin) et du monde animal (les familles d'animaux locaux, leurs régimes alimentaires.. visite de la miellerie Les ruchers de la Bassanne) en passant par l'étude de notre corps: schéma corporel, alimentation (semaine du goût dégustation de différentes variétés de pommes), 5 sens (sortie en forêt), les émotions...

Les contes et leurs morales: contes classiques racontés, lus, mimés, joués avec des marionnettes... Prolongement sur les registres de langue avec un projet à finaliser autour du Petit Nicolas...

GS/CP

Découverte de la nature et de sa préservation. Les élèves vont également s'intéresser à l'impact que l'homme a sur la nature. En période 1 travail sur la jungle et la déforestation. En période 2 la forêt et la pollution, en période 3 la montagne, en période 4 la campagne, en période 5 les fonds marins.

Visite de la miellerie et sortie pêche à pied.

CP/CE1 et CE1/CE2

La semaine du goût : petit déjeuner en classe (notamment différents pains, fruits, confitures...)

Sortie cinéma autour de la période de Noël

Classes citadines, sortie sur bordeaux - réel ou imaginaire (visite du CAPC Musée d'art contemporain)

Visite de la miellerie, travail en sciences

CE2/CM1 et CM2

PEAC sur la gravure : « explore ton patrimoine médiéval » (avec le CLEM), travail sur le Moyen-âge, le dessin, le patrimoine et la gravure.

Séjour avec nuitée à l'écomusée de Marquèze en lien avec ce projet.

Littérature médiévale

Projet tricot pour favoriser la concentration et le lien multigénérationnel.

Décloisonnements sur l'école : 2 jours par semaine pour les CP et les CE1, tous les jours pour les autres classes afin de rassembler les élèves par niveau.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (APC, Devoirs faits, pôle ressources, RASED...)

Les APC ont lieu tous les mardis et le jeudis de 16H00 à 16h45 à quelques exceptions près.

b) Dispositifs spécialisés (ULIS, UPE2A...) et partenaires associés

Sans objet.

MAIRIE :

Question des parents d'élèves

- **cantine** : questionnaire sur l'équilibre et l'originalité des repas : les menus sont équilibrés sur la semaine. Les parents remarquent que certains plats semblent trop originaux et demandent s'il y a beaucoup de déchets. Le personnel municipal confirme qu'il y a peu de déchets et que les

enfants mangent plutôt bien. Le cuisinier est très à l'écoute du retour des enfants et n'hésite pas à modifier les recettes.

Les parents demandent aux employés municipaux si les enfants peuvent se placer librement à la cantine. Les enfants entrent à la cantine par classe et se placent seuls. Les agents remarquent que les enfants ont des difficultés à s'asseoir correctement à table et ont peu d'autonomie (couper la viande, se servir dans un plat...)

Un mot sera également fait passé aux familles afin de favoriser les serviettes en tissu.

- **sortie des classes** au grand portail semble encore moins sécuritaire avec les nouvelles palissades (les parents sont encore plus sur la route pour être en face du portail et avoir la visibilité des enfants qui sortent).

Les parents apprécient les travaux d'aménagement de la cour et la palissade.

Le maire propose que les deux zones de sorties soient plutôt sur la salle de motricité pour les maternelles et le petit portail pour les élémentaires. Les enseignantes vont étudier la question, surtout concernant de la classe des PS/MS.

Heure de fin du conseil d'école : 19h10

Le prochain conseil d'école aura lieu le : mardi 10 mars à 18h.

Le compte-rendu de ce conseil d'école sera transmis aux mairies, aux familles ainsi qu'à l'EN.

Fait à Auros le 4 novembre 2025.

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole
Patricia DUPOUY

La Secrétaire de séance :
Mme Alice MARRAULD